

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE  
ARRÊTÉ  
Le Président de Limoges Métropole  
du 27 avril 2026

Portant délégation de signature à **Mme Marie CROUZOULON**, Directrice au sein du Pôle proximité et environnement et à **M. Jean-Luc MAZEAU**, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement, à Limoges Métropole.

N° 28145

**ARRÊTÉ**


**ARTICLE 1er** - Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions des articles L. 521-1 et L. 521-2 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Marie CROUZOULON, Directrice du cycle de l'eau et des espaces naturels, au sein du Pôle proximité et environnement, pour la signature des documents suivants :

- Tous documents relatifs à la réception ou admission des membres publics des Directions du cycle de l'eau et des espaces naturels.
- Tous documents relatifs à l'entretien des ouvrages d'hygiène, d'hygiène générale, d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre applicables à 25 000 € HT des Directions du cycle de l'eau et des espaces naturels.
- Démarches, marchés et documents relatifs dans le cadre des marchés publics des Directions du cycle de l'eau et des espaces naturels.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (qualificatif de capacité, attestation de travaux) d'un prestataire relevant des Directions du cycle de l'eau et des espaces naturels.
- Demandes de renseignements et avis sur les autorisations d'urbanisme de la Direction des espaces naturels.
- Déclarations d'intention de commencement de travaux et déclarations de projet de travaux relevant des Directions du cycle de l'eau et des espaces naturels.
- Rapports de conformité des raccordements aux réseaux d'eau et d'assainissement et tout document y relatif dans le cadre d'un accès.
- Courriers de réponse aux demandes émanant des usagers dans le cadre des procédures relatives aux réclamations immédiates, aux réclamations d'incidents administratifs locaux et de contrôle de conformité ou de fonctionnement sur place.
- Courriers pour la Direction du cycle de l'eau relatifs à la prise de rendez-vous, aux prises de rendez-vous, aux changements de rendez-vous.
- Courriers de renseignements aux citoyens publics d'environnement non-collectifs.
- Courriers de réponse aux demandes de vérification concernant les usages de la Station d'épuration (STEP) et de la station de traitement des eaux et les processus d'achat.

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant délégation de signature à Mme Marie CROUZOULON, Directrice au sein du Pôle proximité et environnement et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2026

 28145.pdf  
(.pdf, 161,5 Ko)

 TÉLÉCHARGER

